



Amiens, le 22 décembre 2014

L'Inspecteur d'Académie  
Directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Somme

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école  
S/C de mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale chargés  
d'une circonscription du premier degré

**Objet : Lancement de l'enquête « Langues vivantes à l'école » au titre de l'année scolaire 2014/2015 dans les écoles publiques et privées sous contrat**

**Rectorat**

Division Evaluation  
Prospective et Pilotage

Dossier suivi par  
Ludivine LAUDE  
Anne-Sophie COI NT  
L014 – 056E

Tél : 03 22 82 38 13  
Tél : 03 22 82 37 44  
Fax : 03 22 82 37 27  
Mél : ludivine.laude@ac-amiens.fr  
Mél : anne-sophie.coint@ac-amiens.fr

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :  
8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

J'ai le plaisir de vous faire savoir que l'enquête « langues vivantes » à l'école vient d'être mise en ligne.

Le questionnaire à renseigner est accessible à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-amiens.fr/inspections/enquetes/>

Pour accéder au questionnaire vous devez alors saisir votre identifiant de messagerie électronique et votre mot de passe (code pin + les 6 chiffres de la clé OTP).

Le questionnaire de l'enquête est accompagné d'une notice explicative afin de vous permettre de renseigner l'enquête en toute connaissance de cause. La notion de « groupe » de langue vivante est notamment explicitée dans la notice susvisée.

J'attire votre attention toute particulière sur la rubrique relative aux personnels assurant l'enseignement des langues vivantes. Il est important de bien renseigner la qualité de chaque intervenant.

A titre d'exemples, la distinction entre un enseignant du premier degré et un maître itinérant langues vivantes doit être apportée. De la même façon, les intervenants extérieurs doivent être différenciés selon qu'il s'agit d'intervenants extérieurs payés sur le BOP premier degré ou par les collectivités territoriales.

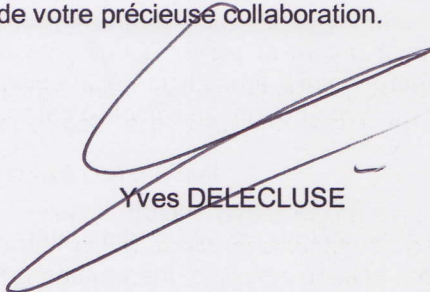
Le calendrier des opérations est fixé comme suit :

- le vendredi 16 janvier 2015 : date limite de saisie de l'enquête pour les directeurs d'école,

- le vendredi 23 janvier 2015: date butoir de validation des réponses des directeurs d'école par les IEN chargés d'une circonscription du premier degré.

En cas de difficultés d'ordre technique, je vous demande de vous rapprocher de l'animateur TICE de circonscription ou de joindre la plate-forme académique (PFA), soit par téléphone au 03.22.82.37.40 soit par mail à l'adresse suivante [assistance@ac-amiens.fr](mailto:assistance@ac-amiens.fr).

Je vous remercie par avance de votre précieuse collaboration.

  
Yves DELECLUSE